

Février 2021 : En ce qui concerne le nouveau protocole sanitaire

Notre école mettait déjà en place des mesures sanitaires fortes : sensibilisation et formation des élèves, entrées, sorties, récréations différentes, aération des locaux, lavages des mains systématiques, distanciation maximale dans les classes, brassage évité le plus possible..

Pour faire face à l'épidémie et l'apparition de nouveaux variants, des mesures complémentaires sont mises en place à partir du 1^{er} février 2021.. **(MODIFICATIONS EN ROUGE)**

En attendant, VOUS jouez **un rôle essentiel**. Il est de votre responsabilité de ne pas mettre vos enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez votre enfant ou dans votre famille.

Si un enfant est malade à l'école, vous devez vous organiser pour venir le chercher rapidement, pour consulter un médecin et tenir informée l'école.

VOUS devez expliquer l'importance à vos enfants de respecter les gestes barrières (rappelez-vous que vous êtes un exemple, un modèle pour votre enfant.)



CHANGEMENTS IMPORTANTS

Vos enfants doivent obligatoirement, dès le CP, porter un masque grand public » de catégorie 1 (AFNOR Cat 1 ou UNS1) en classe comme à l'extérieur : seule réelle protection contre ce virus.

Un masque doit être porté au maximum durant 4 heures, vous devez donc lui en **fournir 2 pour une journée** d'école.

-L'aération sera renforcée : quelques minutes toutes les heures

- En élémentaire ou en maternelle, si un cas avéré de variant anglais était établi, la classe de l'élève en question serait fermée et tous ses camarades de classe seraient considérés comme « contact à risque » et donc feraient l'objet d'une éviction scolaire.

-En maternelle, si un cas de COVID est confirmé, tous les élèves de la classe seront considérés comme cas contact à risque et ne devront plus venir ou rester à l'école. Après avis de l'ARS, l'école recontactera les familles pour leur dire si leurs enfants sont considérés contact à risque ou pas.

Si l'enfant n'est pas considéré contact à risque , il revient à l'école.

S'il est considéré contact à risque, il pourra revenir à l'école, 7 jours plus tard s'il ne présente aucun symptôme évocateur du Covid 19 et sans obligation de test mais il devra porter strictement un masque encore pendant 7 jours.

CANTINE : la mairie a mis en place pour la cantine un protocole favorisant le non brassage des élèves, la distanciation de 2 m nécessaire, la désinfection des tables à chaque changement d'élève.

Vous pouvez contacter la directrice du centre de loisir en charge de la cantine au : 01 34 45 25 74

Vous pourrez trouver beaucoup de réponses à vos questions en cliquant sur le lien ci-dessous (FAQ).

Ce lien est régulièrement mis à jour.

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-les-reponses-vos-questions-306136>

Sachant compter sur votre compréhension et votre collaboration active.

Sincère dévouement.

Michel PLAIGNAUD
Directeur de l'école Primaire Henri Barbusse B